



Assemblée générale

Distr. générale
27 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 107 et 135 de l'ordre du jour

Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Projet de budget-programme pour 2020

Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/74/L.11/Rev.1](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Yaron Wax (Israël)

1. À ses 17^e et 21^e séances, les 16 et 27 décembre 2019, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/74/12](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/74/L.11/Rev.1](#) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/7/Add.28](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
2. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/74/L.17](#), sect. B), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Koweït. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/74/L.17](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/74/SR.17](#) et [A/C.5/74/SR.21](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/74/L.11/Rev.1](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 197 700 dollars des États-Unis seront nécessaires au titre du projet de budget-programme pour l'exercice 2020, ce montant se répartissant comme suit : 138 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 55 000 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), ainsi qu'un montant de 4 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ [A/C.5/74/12](#).

² [A/74/7/Add.28](#).